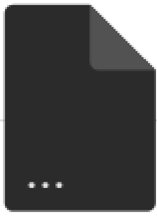
Les Sourates qui délivrent « Al-Mounajiyât »...

Écrit par www.alifta.net. Publié dans Du'a & Roquia Char'iya



Les Sourates qui délivrent « Al-Mounajiyât »...

La Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l'Ifta

La Commission Permanente des Recherches Académiques et des Avis religieux d'Arabie Saoudite étudie les questions qui lui sont adressées, répond aux appels téléphoniques et émet des avis religieux et des Fatawas en présence de son président 'Abdel 'Aziz ibn 'Abd Allah ÂL SHEIKH et de ses nombreux membres, des savants, docteurs en religion islamique reconnus...

Question :

Des étudiants de "Dar Al Hadith" à Médine sont venu m'apporté la copie d'un exemplaire dont l'appellation est : « **Les Sourates qui délivrent "Al-Mounajiyât"** » contenant la sourate Al Kahf, As-Sajda, Ya-sîn, Fusillât, Ad-Dou khân, Al Waqi'a, Al-Hashr et Al-Moulk. Ils ont aussi signalé qu'une quantité importante de cet exemplaire a été distribué à l'intérieur de la sainte mosquée de la Mecque [Al Haram Al Maki] et celle de Médine [Al Haram Al Madani], mais également ailleurs.

Y a t-il une preuve qui justifierait de cette qualification et l'attribution de cette appellation ?

Réponse :

La réponse de la commission est la suivante :

Que la louange soit exclusivement à Allah et que la paix et la bénédiction soient sur l'Envoyé d'Allah, sur sa famille et sur ses compagnons.

Ceci dit :

Toutes les sourates et tous les versets du Coran sont une guérison de ce qui est dans les poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants, ainsi qu'un salut pour ceux qui s'y attachent, suivent son droit chemin et s'écartent ainsi de la mécréance, de l'égarement et du châtiment douloureux. L'Envoyé d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a montré par ses paroles, ses actes et ses acquiescements la possibilité de l'exorcisme. Cependant, il n'est pas établi d'après lui (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) qu'il avait appelé ces huit sourates par "Al-Mounajiyât"; bien qu'il est établi qu'il s'exorcisait par ces trois sourates dites "Al-Mou'awidhât": ﴿ **Dis: "Il est Allah, Unique"** ﴾, ﴿ **Dis: "Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante"** ﴾et ﴿ **Dis: "Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes"**﴾ en les récitant à trois reprises, en postillonnant chaque fois dans les creux de ses mains avant de se coucher et en passant ses mains sur son visage et les membres de son corps, autant qu'il lui était possible. [Al Boukhari dans La Médecine (5735, 5751)]

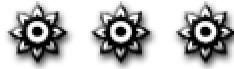
'Abû Sa'îd a exorcisé à l'aide de la sourate Al-Fatiha l'un des polythéistes atteint d'une morsure. Celui-ci a guéri et l'Envoyé d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a donné son acquiescement sur cet acte. [Al Boukhari (2276) et Mouslim (2201)]

L'Envoyé d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a également acquiescé à la récitation du verset d'Al-Kursy avant de dormir, en disant que celui qui le récite, sera à l'abri du diable durant cette nuit. [Al Boukhari dans Le début de la création (3275) et dans Les mérites du Coran (5010)]

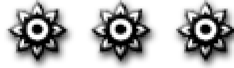
Quiconque s'attache à appeler les sourates mentionnées dans la question par "Al-Mounajiyât", est ignorant et hérétique; et quiconque les rassemble suivant cet ordre indépendamment des autres Sourates du Coran à la recherche du salut, de la préservation contre le mal et de la bénédiction, aura mal agi et aura péché; car, il n'a pas suivi l'ordre du Mashaf ottoman sur lequel tous les compagnons du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'eux) se sont accordés; et a abandonné la plupart du Coran et a donné à certaines Sourates une qualification que ni l'Envoyé d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) ni l'un de ses compagnons ne l'avaient donné.

En somme, il faut mettre fin à de telles pratiques et détruire les copies de cet exemplaire, afin de supprimer cet acte blâmable.

Et c'est Allah qui accorde la réussite. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.



Président : 'Abdel 'Aziz Ibn Abd Allah IBN BAZ	**Vice-président :** Abdel 'Ar-Razaq ‘Afify
Membre : °Abd Allah Ibn Ghoudiyan	**Membre :** Bakr ibn 'Abd Allah ABÛ ZAYD



Source : www.alifta.net - تخصيص بعض سور القرآن وتسميتها بالسور المنجية

Fatwa n° 1260 de la Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l’Ifta (consultation religieuse) en Arabie Saoudite.

Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**